



COMPTE-RENDU VISITE DE QUARTIER



« BRÉAU »

DU 15 JUIN 2024

LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Isabelle Bolgert**, 1^{ère} adjointe en charge des affaires générales, des affaires sociales et de la petite enfance,
- **Antoine Ingold**, adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,
- **Fanny Malvezin**, adjointe en charge de la transition écologique, des partenariats et du soutien au tourisme,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Odile Jacquin**, conseillère municipale déléguée aux affaires patriotiques, militaires et à la mémoire,
- **Carole Guernalec**, conseillère municipale déléguée à la dynamisation du commerce et de la marque Fontainebleau,
- **Marc Decrouy**, directeur général des services de la Ville,
- **Police municipale**,

Rendez-vous a été donné au parking de la rue du square des Glières.

I. QUESTIONS GÉNÉRALES

- **Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s'étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.**

Les sacs ont été retirés car les distributeurs étaient souvent vidés dans la journée du réapprovisionnement par des propriétaires de chiens indécents. Nous ne constatons d'ailleurs pas d'amélioration notable de la situation via ce dispositif. De plus, la lutte contre ces incivilités est difficile, il n'est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu'ils sont pris sur le fait.

À terme, l'augmentation du nombre de caméras en ville et la création d'un centre de supervision urbain (CSU) permettra plus facilement de verbaliser les contrevenants. Nous allons néanmoins lancer prochainement une nouvelle campagne de sensibilisation dans l'espace public afin d'inciter les Bellifontains à faire preuve de davantage de civisme.



↑ Campagne d'affichage " Incivilités " du 15/01/2024 au 5/03/2024

- **Avec la disparition des « Monstres » (collecte des encombrants) nombre de Bellifontains s'interrogent sur la marche à suivre pour se débarrasser des déchets les plus volumineux.**

Dorénavant, pour les gros déchets, les meubles, les produits toxiques ou non recyclables que vous souhaitez jeter, il est nécessaire de se rendre en déchetterie. Depuis le 1er avril 2023, toutes les déchetteries du réseau SMITOM-LOMBRIC sont accessibles aux Bellifontains (fin de la sectorisation), il vous faut simplement une carte d'accès, gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile directement sur place.

Si vous ne possédez pas de véhicule, il existe une autre solution : « Allô déchets ». En prenant rendez-vous par téléphone au 01.64.23.35.54, une équipe se rendra à votre domicile pour collecter vos encombrants moyennant une participation de 10€ par m³ ou 20€ par m³ s'il s'agit de gravats.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Bourron-Marlotte	14h-18h30						
Dammarie-lès-Lys	14h-18h30						
Écuellen	14h-18h30						
Le Châtelet-en-Brie	14h-18h30						
Le Mée-sur-Seine	14h-18h30						
Orgenoy	14h-18h30						
Réau	14h-18h30						
St-Fargeau-Ponthierry	14h-18h30						
Savigny-le-Temple	14h-18h30						
Vaux-le-Pénil	FERMÉ						
Vulaines-sur-Seine	14h-18h30						

Du 15 juin 2024 à la réouverture de la déchetterie de Vaux-le-Pénil

• **Les Bellifontains constatent que de nombreuses voies sont en mauvais état et s'interrogent quant à la stratégie adoptée pour prioriser les chantiers.**

Nous sommes conscients du mauvais état d'un certain nombre de routes bellifontaines. Néanmoins Fontainebleau compte plus de 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler quartier par quartier les chantiers prioritaires : Vialytics. Ce système permet de cartographier avec grande précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires.

Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt,
- Place Decamps,
- Boulevard Churchill,
- Rue Guérin (entre la Place Decamps et la rue Victor Hugo),
- Rue René Quinton (entre le Boulevard Joffre et la Route Louise),
- Rue Adam Salomon,
- Route de la Bonne Dame, Route Notre Dame du Bon Secours et Route Louise (blowpatcher uniquement).

Chantiers 2024 :

- Rue Anne Marie Javouhey entre Lagorsse et Joffre, reprise de la voirie, réalisée le 16 avril
- Impasse de l'Aqueduc, reprise de la voirie, réalisée le 17 juin
- Rue Dancourt, reprise de la voirie dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta, réalisée le 18 juin
- Reprise de la Rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement des équipements. Chantier terminé fin août.
- Rue Sergent Perrier, reprise de la voirie, mise en place d'un ralentisseur et mise aux normes de la place PMR, réalisées entre le 15 et le 19 juillet 2024
- Rue Barbier, reprise de la voirie, réalisée entre le 22 et le 26 juillet
- Reprise intégrale de la Rue des Bois avec enfouissement des réseaux, démarrage du chantier à la mi-octobre.



• **La nuit, lorsque l'éclairage urbain est éteint, certains riverains estiment que la traversée des routes est dangereuse.**

À terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours prévu sur encore 4 ans a débuté en 2017 (1 481 lanternes tout de même). S'il nécessite des investissements importants, cela permet dès à présent de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues. À ce jour, 37% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, il est désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » la nuit. Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous serons en mesure de diffuser une lumière de faible intensité et de basse consommation, qui facilitera les déambulations des Bellifontains la nuit, sans pour autant importuner la faune de nos espaces naturels.

Le quartier piéton de la rue des Sablons est d'ores et déjà concerné par ce nouveau dispositif, d'autres quartiers en bénéficieront d'ici 2025. En effet, avant la fin de l'année, de nouvelles armoires électriques auront la capacité d'assurer cet éclairage « clair de lune », notamment rue d'Avon, Place d'Armes, rue de la Chancellerie, rue Paul Séramy, et rue Marrier, ainsi qu'au niveau de la rue Aristide Briand et des rues adjacentes (rue d'Alsace, rue de la Coudre...).



- **Plusieurs Bellifontains nous interrogent sur la hausse de leurs impôts locaux, alors que la ville s'est engagée à ne pas les augmenter.**

En 2024, et pour la huitième année consécutive, le taux d'imposition n'a pas été modifié afin de préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains. Vous avez cependant pu constater une hausse de vos impôts. Cela est dû à l'augmentation des bases d'impositions de la taxe foncière décidée par l'État, sur laquelle la Ville ne peut agir.

- **Dans le cadre de la mise en place de la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculations (LAPI) et afin d'éviter des verbalisations erronées, les détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) souhaiteraient connaître les modalités à suivre pour enregistrer leurs véhicules.**

Afin d'obtenir la gratuité sur toute la voirie bellifontaine, sans avoir besoin de se rendre au parcmètre, ni d'utiliser l'application « PayByPhone », il suffit de se rendre aux locaux d'Interparking (situés au niveau -1 du parking de la Place de la République), muni d'une copie de la carte grise du véhicule ainsi que d'une copie de la CMI en cours de validité. Attention, malgré l'enregistrement auprès d'Interparking il sera toujours impératif d'apposer votre carte CMI sur le parebrise, bien visible.

Pour les détenteurs de la carte CMI qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas s'enregistrer, il est nécessaire de prendre un ticket gratuit Personne à Mobilité Réduite (PMR) au parcmètre ou via l'application PayByPhone.



2. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIERS :

- **Les riverains regrettent l'absence de boîte à lettres dans le quartier du Bréau, la plus proche est située à proximité de l'Hôtel de ville.**

Nos services ont contacté la Poste, l'installation d'une nouvelle boîte à lettres dans le quartier va être étudiée.

- **Il n'y a pas d'accès piéton aménagé vers le centre-ville, à l'exception de l'étroit trottoir qui longe l'avenue du Maréchal de Villars mais qui ne permet pas le passage de poussettes ou de caddies. Les habitants du quartier se sentent coupés de Fontainebleau et doivent emprunter un sentier difficilement praticable. Est-il possible de viabiliser un accès piéton ?**

Le trottoir de l'avenue du Maréchal de Villars est bordé par un muret en pierre qui ne permet pas l'agrandissement de celui-ci. Dans l'attente d'une solution pérenne, nos services vont intervenir pour débroussailler le sentier et veiller à ce que le chemin reste dégagé.



- **La disparition du square des Glières à la suite des travaux de renouvellement du quartier va-t-elle être compensée par la création d'un nouveau square ou nouvel espace de convivialité ?**

Dans le cadre des futurs travaux de reconstruction de logements rue des Hirondelles la création d'une nouvelle aire de jeux a été planifiée (bien plus grande que celle existant actuellement sur cette même rue).

Par ailleurs, afin de proposer un nouveau lieu de convivialité aux habitants du quartier, nous étudions dès cette année un projet d'ouverture des espaces extérieurs de l'école du Bréau en fin de journée (à parti de 18h30).

Enfin, un projet de « Ressourcerie » porté par l'association « Le Monde de la Récup » pourrait voir le jour rue des Rossignols dès l'été prochain. Un local (encore non identifié) sera restauré puis mis à disposition par les Foyers de Seine-et-Marne. Pour rappel, une « Ressourcerie » est un espace de sensibilisation à la réduction des déchets, dans lequel les habitants peuvent faire don des objets dont ils n'ont plus besoin en vue de leur valorisation. Un espace boutique et friperie permettra la revente de ses objets à prix modique.

- **Plusieurs riverains ont évoqué l'allumage précoce de l'éclairage public dans le quartier, dès 19h30.**

Les Foyers de Seine-et-Marne nous informent que les horloges de l'éclairage public sont déclenchées entre 21h00 et 6h45 en période estivale.

- **Le coût du stationnement en centre-ville, notamment pour se rendre au marché, a été évoqué par les riverains.**

Depuis le 14 septembre, de 8h à 12h30, « les Fils de Mme Geraud », délégataire du marché de la place de la République, et la SCI Halle de Villars, proposent aux habitants du quartier un marché alimentaire et non-alimentaire (14 commerçants) sur le parking du Cinéma Paradis. Désormais, les habitants du Bréau bénéficient d'un marché avec des tarifs attractifs à deux pas de chez eux.

Par ailleurs, nous rappelons qu'Interparking propose gratuitement à tous ses clients la « PCard » qui permet de bénéficier automatiquement d'une remise de 30 % sur le tarif horaire pour tous vos stationnements dans les parkings du groupe. Cette carte est sans engagement, il suffit de se rendre sur le site internet d'Interparking pour se la procurer.



- **Les habitants du quartier ont évoqué le manque de ponctualité des lignes 3 et 8, de plus certains bus ne marqueraient pas l'arrêt. L'absence de bus le dimanche après-midi a également été rapportée.**

L'opérateur Transdev a été contacté à ce sujet. Celui-ci nous a précisé qu'une attention particulière serait portée sur le respect des arrêts et nous a informé que l'offre de bus serait augmentée dès la mi-septembre. Concernant l'offre du dimanche, celle-ci est en effet insatisfaisante, une amélioration du service est actuellement à l'étude.

Rue des Rossignols :

- **Est-il possible d'ajouter une corbeille aux abords de l'école ?**

Une corbeille sera ajoutée à proximité de l'école, à l'angle de la rue des Rossignols et de la rue des Pinsons.



- **Plusieurs riverains ont mentionné le dysfonctionnement de certains Points d'Apport Volontaire (PAV). Par ailleurs un container incendié lors d'un feu de poubelle laisse toujours apparaître des marques de brûlure sur la peinture.**

Un contrôle des différents PAV a été effectué à la suite de la visite de quartier. Les travaux de maintenance à effectuer sur les containers défectueux nécessitent la commande de pièces encore non reçues. Les PAV seront donc réparés et repeints début octobre au plus tard.



Rue des Pinsons :

- **Est-il possible d'ajouter un passage piéton à cet emplacement afin de sécuriser la traversée ?**

La proposition a été validée par les Foyers de Seine-et-Marne, un passage piéton sera prochainement peint à cet endroit.



Avenue du Maréchal de Villars :

- **La vitesse élevée de certains véhicules a été mentionnée par plusieurs riverains. Est-il possible d'aménager un dos d'âne ?**

Les services de la ville ont étudié cette demande. Il apparaît que la largeur actuelle de la voirie, combinée à la présence de places de stationnement en face de l'épicerie, ne permet pas la mise en place de ralentisseurs. Ces dispositifs nécessitent une largeur de voirie moins importante pour être efficaces.

Nous continuons cependant à explorer d'autres solutions adaptées à la configuration de l'espace afin d'améliorer la sécurité routière. A noter que le radar pédagogique installé sur l'avenue du 15 janvier au 1^{er} avril 2024 a enregistré une vitesse moyenne de 25km/h dans les 2 sens.

- Comme mentionné à la précédente visite de quartier, de nombreux véhicules stationnent sur le trottoir devant la supérette entre la route et les plots, de manière plus ou moins anarchique. Etant donné que le trottoir reste largement praticable pour les piétons, la Ville accepterait-elle « d'officialiser » ce stationnement ?

Le chantier a été chiffré (abaissement de bordure et marquage des stationnements), cet aménagement sera inscrit au calendrier des travaux 2025.



- La Ville pourrait-elle installer du mobilier urbain (un attache-vélo par exemple) ou un arbre à l'emplacement de la voiture bleue (cf photo) ? Cela permettrait d'empêcher le stationnement à cet endroit, afin de favoriser la visibilité des véhicules qui s'engagent sur l'avenue depuis la Rue des Pinsons.

Un attache vélo a été installé à cet emplacement à la suite de la visite de quartier.



3. CONTACT

• Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à maire@fontainebleau.fr. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

• Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à assistante.elus@fontainebleau.fr.

Retrouvez tous les compte-rendu des visites de quartier sur le site de la ville www.fontainebleau.fr ou en scannant ce QR code.

